Le devenir du Mont Rude
Saint-Saturnin-sur-Loire

Commune de Brissac Loire Aubance

Trois options de vente de la mairie

Option 1
La mairie, le terrain nord, le parking et le bâtiment attenant.
(Terre Happy + logement)

Option 2
La mairie, le terrain nord élargi, parking, le bâtiment attenant et la voie d'accès.

Option 3
La mairie, le terrain nord élargi, le parking, le bâtiment attenant, la voie d'accès, tous les locaux du mont Rude (sauf le hangar) et l'accès piéton au parc

Avantages et inconvénients de ces options

option 1

Avantages :

- Un périmètre impacte peu la vie associative et sportive.
- L'intégralité du parc est conservé
- la voie d'accès est conservée

inconvénients:

- Un périmètre reste faible pour ce type de bien immobilier
- Cohabitation avec les activités communales

option 2

Avantages:

- Un périmètre convenable pour ce type de bien immobilier .
- Permet de conserver l'accès piéton depuis le village.
- Permet de conserver l'activité sportive
- Permet d'imaginer des projets sur la venelle du Mont Rude (ex: habitat partagé)

Inconvénients:

- Nécessite de reporter la voie d'accès vers l'ouest.
- Réduit considérablement le Parc

option 3

Avantages:

- Un périmètre parfait pour ce type de bien immobilier

Inconvénients:

- Ce scénario nécessite de relocaliser toutes nos activités.
- Ce scénario enclave le parc et le terrain de sport.
- L'accès piétonnier vers le cœur de village est coupé.

Si on vend, où réimplanter la mairie déléguée (salle mariage / salle associative) ?

Relocalisation 1

Bâtiment communal Venelle du parc du mont Rude, utilisé par les associations. 72 m2 environ.

Inconvénients :

- Service excentré du centre bourg.
- Petite surface peu propice aux réunions importantes (ex : mariage)
- Pas de « parvis »
- Pas de valorisation de l'étage du bâtiment

Relocalisation 2

Place de l'église
Structure modulaire « habillée »
Surface envisagée: 96m2

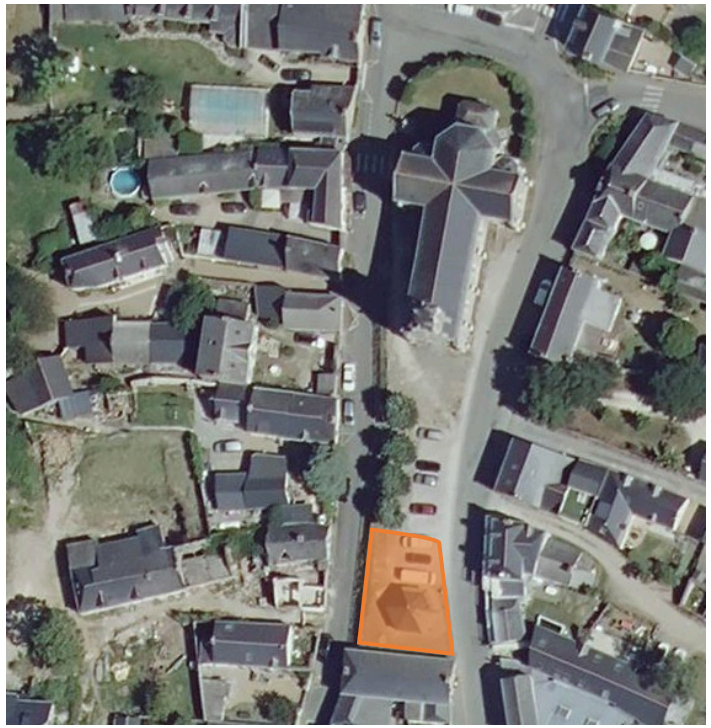

Avantages:

- Accompagne la valorisation de la place d'église prévue en 2024.
- Centralité des services
- supprime l'ancien arrêt de bus

Inconvénients :

- Nécessite un accord ABF.

Relocalisation 3

Bâtiment communal RDC de l'ex mairie, utilisé par l'école. 85 m2 environ.

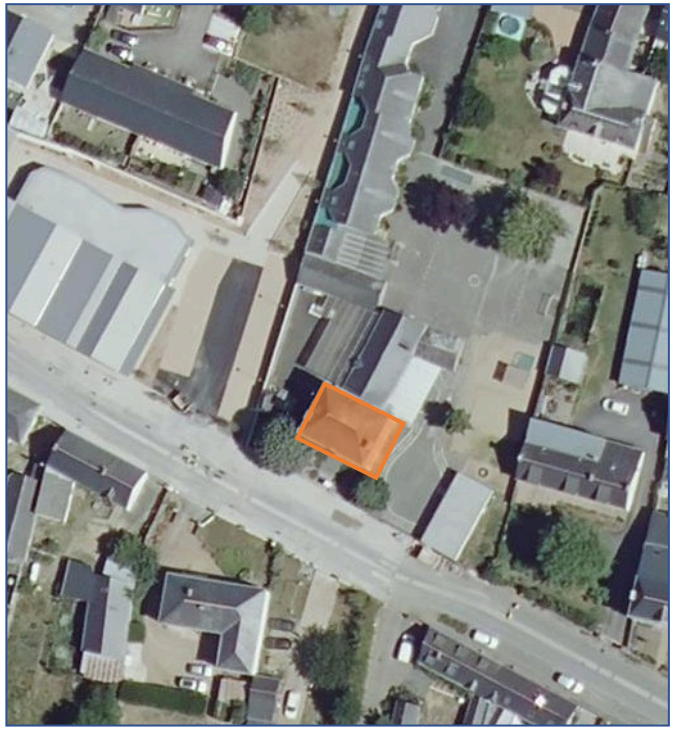

Avantages :

- Refait l'histoire. Réinvestit l'ancienne mairie.
- Centralité et visibilité parfaites des services

Inconvénients:

- Nécessite de relocaliser l'espace des maternelles. Impact sur l'organisation de l'école

La préférence des élus

Option 1
La mairie, le terrain nord élargi et le bâtiment attenant et le parking

+

Relocalisation 3
Bâtiment communal RDC de l'ex mairie, utilisé par l'école. 85 m2 environ.

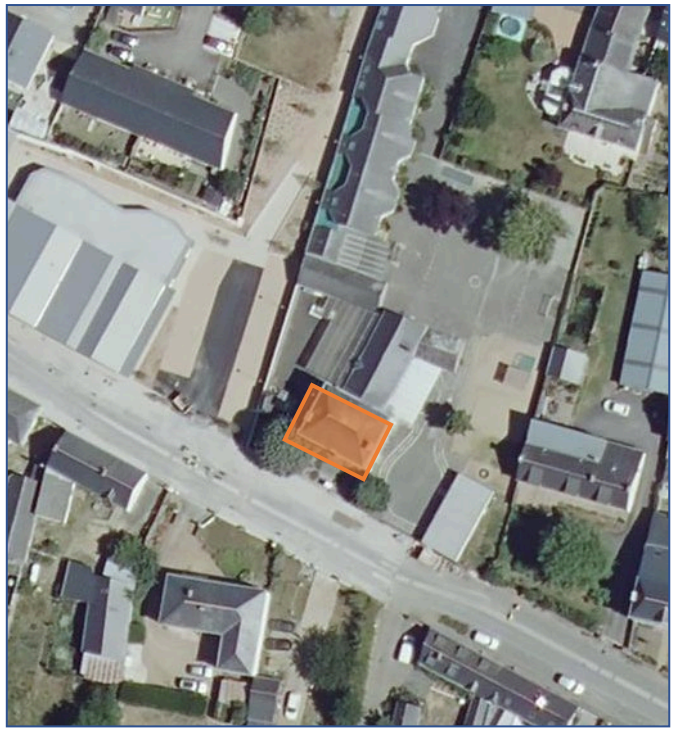

Échanges